

INDICATEUR 19

Ressources pédagogiques



Critère 4 : Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

« Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier. »

Catégories concernées : AFC, CBC, VAE, CFA (indicateur commun).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les ressources pédagogiques sont mises à disposition des bénéficiaires et que des dispositions sont prévues pour leur permettre de se les approprier.

L'auditeur vérifie :

- L'existence de ressources pédagogiques adaptées aux prestations
- La mise à disposition effective de ces ressources aux bénéficiaires
- Les dispositions prises pour permettre l'appropriation (accompagnement, tutoriel, temps dédié)
- La pertinence et la qualité des ressources par rapport aux objectifs

Pour les nouveaux entrants : Les ressources pédagogiques doivent être prévues et des dispositions planifiées. La mise en œuvre sera vérifiée lors de l'audit de surveillance.

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Types de ressources pédagogiques :

- Supports de cours (diaporamas, fiches synthèse, manuels, photocopiés)
- Exercices, études de cas, QCM, mises en situation
- Vidéos pédagogiques, tutoriels, podcasts
- Bibliographies, sitographies, articles de référence
- Accès à des bases de données professionnelles, logiciels spécialisés
- Plateforme e-learning avec contenus interactifs

Preuves de mise à disposition :

- Accès à l'espace ressources sur la plateforme LMS (captures d'écran)
- Remise des supports en début de formation (émargement)
- Envoi par mail des ressources après la formation
- Statistiques de connexion et de consultation sur le LMS

Preuves d'appropriation :

- Exercices réalisés à partir des supports mis à disposition
- Temps dédié dans le programme pour l'exploitation des ressources
- Séances d'accompagnement à l'utilisation des outils et ressources
- Retours des apprenants dans les enquêtes de satisfaction sur l'utilisation des supports

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
Défaut ponctuel dans les ressources ou les dispositions mises en place	Défaut répétitif dans les ressources et les dispositions
	Absence de dispositions pour la mise à disposition et l'appropriation des ressources

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Quelles ressources pédagogiques mettez-vous à disposition de vos bénéficiaires ?	Chaque formation dispose d'un kit pédagogique comprenant : le support de cours (diaporama et/ou manuel), des fiches synthèse par thème, des exercices pratiques et études de cas, une bibliographie/sitographie. Pour les formations en blended learning, les ressources sont accessibles sur notre plateforme LMS 24h/24 pendant 3 mois après la formation.
Comment permettez-vous aux bénéficiaires de s'approprier ces ressources ?	Nous prévoyons dans chaque programme un temps dédié à l'exploitation des ressources : exercices d'application, études de cas à partir des supports, travaux pratiques utilisant les outils mis à disposition. Pour le e-learning, un tutoriel d'utilisation de la plateforme est fourni et un tuteur est disponible pour accompagner la prise en main.
Comment vous assurez-vous que les ressources sont effectivement utilisées ?	Sur la plateforme LMS, nous suivons les statistiques de connexion et de consultation par apprenant. En présentiel, les exercices d'application sont directement liés aux supports fournis. Les questionnaires de satisfaction comportent une rubrique sur l'utilité et la qualité des ressources pédagogiques. Les retours permettent d'améliorer les supports.
Vos ressources sont-elles régulièrement mises à jour ?	Les supports de cours sont révisés annuellement et après chaque changement réglementaire ou normatif significatif. Le responsable pédagogique coordonne les mises à jour avec les formateurs experts. La date de dernière révision figure sur chaque support. Les anciennes versions sont archivées.
En tant que nouvel entrant, comment démontrez-vous la conformité ?	Nous avons conçu l'ensemble de nos ressources pédagogiques : supports de cours, exercices, études de cas. Elles sont prêtes à être déployées. Les modalités de mise à disposition sont définies (remise en début de formation, accès LMS). Les dispositions d'appropriation sont intégrées dans nos déroulés pédagogiques. La mise en œuvre sera vérifiée en surveillance.

Conseil pratique : Ne vous contentez pas de mettre à disposition des ressources : montrez comment vous aidez les bénéficiaires à se les approprier (temps dédié, accompagnement, exercices d'application). Tracez la mise à disposition et l'utilisation effective.